

**QUESTION ECRITE A MME LE MAIRE ET A MME THIEBAULT
CONSEIL MUNICIPAL DE LONGPONT SUR ORGE
26 JUIN 2008**

Mme le Maire,
Mme le Rapporteur,

Vous demandez ce jour au Conseil Municipal de bien vouloir adopter une motion pour un développement du service public de l'Education Nationale et contre le service minimum dans les Ecoles.

Votre démarche appelle à nos yeux plusieurs commentaires et questions, tant sur le fond de votre requête que sur sa forme.

Premièrement, vous reprochez au Gouvernement de mettre en péril le ministère de l'Education Nationale en décidant de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux, partant à la retraite. C'est votre droit. Nous respectons vos opinions, même nous ne les partageons pas. En effet,

- Vous n'êtes pas sans savoir que la réduction annoncée de 11.200 postes ne représente que 1% des effectifs de l'Education Nationale.
- Vous avez certainement lu, tout comme nous, que les effectifs des Collèges et Lycées sont en régulière diminution, il est question de 20.000 élèves environ
- Vous ne pouvez ignorer que le taux d'encadrement en France dans l'Education Nationale est un des plus élevé d'Europe, avec 83 enseignants pour 1000 élèves en France, contre 66 en Allemagne. Malgré cela, le niveau de nos élèves n'est pas le meilleur...
- Vous comprenez probablement que l'analyse des besoins du plus grand Ministère de notre Pays (il emploie un fonctionnaire sur deux) ne peut se limiter à une approche quantitative mais doit aussi reposer sur une démarche qualitative de formation, de répartition des moyens, tant en termes géographiques qu'en termes de matières enseignées... Nous remarquons par exemple qu'en 2007, plus de 500 professeurs d'Allemand se sont trouvés sans poste, faute d'élèves, ou que plus de 30.000 enseignants bénéficiant de décharges syndicales n'ont pas mis les pieds en cours. Ce ne sont là que des exemples.

Nous ne prétendons pas que votre analyse soit fausse. Nous souhaitons juste souligner que ce problème est probablement bien plus complexe qu'il n'y paraît. Personnellement, après plus de 15 ans d'enseignement, ayant choisi de consacrer plus de temps à mes élèves qu'aux débats syndicaux, je n'ai pas suffisamment d'éléments pour développer une opinion tranchée.

C'est pourquoi, Madame le Maire, Mme le Rapporteur, notre propos n'est pas ici de débattre avec vous du bien fondé de la décision du Ministre de l'Education Nationale. **Nous considérons que ce n'est, ni le lieu, ni le moment pour entamer une telle discussion.**

En effet, en quoi cette décision concerne-t-elle directement notre commune ?

Vous mentionnez dans votre projet de motion, la fermeture d'un certain nombre de classes dans nos écoles élémentaires. Vous savez fort bien que ceci n'est en rien lié aux décisions de Mr Darcos. En effet, le nombre d'enseignants du primaire va augmenter l'année prochaine. Ce sont les collèges et les lycées qui vont être touchés par les réductions d'effectifs, ce ne sont pas les écoles primaires.

Le problème de la fermeture des classes à Longpont est en revanche un vrai sujet. Il mérite un débat digne de ce nom. Il est la conséquence d'une situation démographique et sociologique spécifique à notre ville. Que vous considériez cette situation comme particulièrement préoccupante, notamment dans le contexte de promesses électorales basées sur l'ouverture d'une troisième école, nous pouvons fort bien le concevoir. Mais de grâce, n'essayez pas de lier cela, aux décisions du Gouvernement. **Ce lien n'existe pas.**

Deuxièmement, et ce point nous semble beaucoup plus préoccupant, vous proposez de refuser d'appliquer le service minimum dans les écoles, en cas de grève des enseignants.

Vous justifiez cette proposition car vous pensez que cela est un moyen de « casser » un mouvement de grève. Ce sont vos propres termes, ou au moins ceux du projet que vous nous avez remis dans votre note de synthèse. Et là nous nous interrogeons sur vos motivations.

Le service minimum dans les écoles primaires ne remet pas à en cause à nos yeux le droit de grève des enseignants.

Mais le service minimum garantit en revanche le droit au travail des parents.

Vous savez fort bien que la majorité des Longipontains travaille hors de notre ville, souvent à des distances importantes de leur domicile. En cas de non accueil des enfants à l'école, que proposez-vous aux parents qui doivent se rendre au travail. Doivent-ils poser un jour de congé ? En ont-ils les moyens ou tout simplement la possibilité ? Vous ne pouvez ignorer que ce seront les familles les plus démunies qui vont en souffrir le plus. Que suggérez-vous aux mères élevant seules leurs enfants, sans moyens pour s'offrir un mode de garde alternatif, sans moyen non plus de s'absenter de leur travail, car dans l'angoisse de le perdre.

Nous comprenons et respectons votre attachement au droit de grève. Nous y sommes également attachés.

Mais alors que les enseignants ne risquent pas leur emploi, la majorité des Longipontains qui ne pourront se rendre au travail, en l'absence de service minimum, connaissent le risque de perte d'emploi, et vivent parfois dans cette angoisse.

Au-delà de vos motivations, nous en venons à questionner la légitimité de votre motion. Oh, rassurez-vous, loin de nous l'intention de remettre en cause la validité juridique de votre démarche. Elle est probablement entière. Non, la légitimité à laquelle nous faisons allusion est une **légitimité morale**, la plus importante à nos yeux. Avez-vous consulté les Longipontains au sujet de cette motion ? Etes-vous sûre que vous respectez le mandat confié par vos électeurs en soutenant de telles propositions ? Vous avez promis d'être le Maire de tous les Longipontains. En proposant une telle motion, ce n'est pas le cas, à notre sens.

Car voyez-vous, Mme le Maire, Mme le Rapporteur, nous pensons que votre démarche est dangereuse pour notre ville. Si elle devait être couronnée de succès, cela signifierait que vous ne savez pas gérer notre ville hors des débats politiques nationaux. Vous prendriez en otage les Longipontains pour mieux servir vos convictions. *Nous nous permettons de vous rappeler que c'est aux Longipontains que vous devez votre siège.* (et non à votre parti politique). *Nous pensons donc que votre rôle au sein du conseil municipal est de servir les habitants de notre ville avant tout.* Encore une fois, nous ne condamnons pas votre engagement politique national. Nous ne prétendons pas juger vos idées, elles sont vôtres et naturellement nous les respectons dans le cadre du débat démocratique. Nous comprenons qu'en tant que militantes, vous décidiez de contester par un moyen ou un autre la politique du Gouvernement, c'est votre droit le plus entier. Mais que vous utilisiez ce conseil municipal et votre statut de Maire pour le faire, va à nos yeux au-delà de vos prérogatives.

Mme le Maire, Mme le rapporteur, il est temps de conclure. Nous allons voter **contre** votre motion, pour deux raisons

- son contenu nous paraît discutable
- et nous la trouvons hors-sujet, dans le contexte qui est le notre.

Mme le Maire, Mme le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous vous remercions pour votre attention.